

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOISSIÈRE

Le cinq mars deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TESSIER, Maire de LA BOISSIÈRE.

Étaient présents : Mrs. Jean-Pierre TESSIER, Pierre CHAZÉ, Arnaud VALLIER-COURCIER, Mmes Florence CHAZÉ, Corine GANNE. Anne-Marie LANDAIS

Étaient excusé(e)s : Mrs Lénaïc GASNIER, Kévin GUILLAUDEUX, Mmes Aurélie PORCHER, Aurore VEILLARD.

Convocation des membres : 19 février 2026

Affichée le 19 février 2026

Mme Anne-Marie LANDAIS a été élue secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente.

1) Vote du Budget primitif 2026 de la commune (Vote 6 ; Exprimé: 6; pour: 6; contre: 0) -D007-2026

Monsieur le Maire présente et détaille le Budget Principal 2026 de la commune qui se synthétise ainsi:

Dépenses fonctionnement	Montant €	Recettes fonctionnement	Montant €
Charges à caractères générales	37 967.32	Excédent fonctionnement N-1	146 801.93
Charges du personnel	50 509.00	Produits de services	700.00
Atténuations de produits	2 000.00	Impôts et taxes	23 219.00
Autres charges de gestion courante	38 150.00	Fiscalité locale	35 000.00
Charges financières : Intérêts emprunts	0,00	Dotations et participations	18 385.00
Charges exceptionnelles	100,00	Autres produits de gestion courante	500.00
TOTAL Dépenses réelles	128 626.32	/	
Dotation amortissement	1 447.00	/	
Virement à la section d'investissement	94 532.61	/	
TOTAL Dépenses Fonctionnement	224 605.93	TOTAL Recettes Fonctionnement	224 605.93

Dépenses investissement	Montant €	Recettes investissement	Montant €
Opérations d'investissement	99 575.03	Excédent Investissement N-1	45 159.42
Subvention d'équipement versée à GFP de rattachement	42 000.00	FCTVA	436,00
/		Amortissement	1 447.00
Déficit investissement N-1	0,00	Virement à la section de fonctionnement	94 532.61
TOTAL Dépenses Investissement	141 575.03	TOTAL Recettes Investissement	141 575.03

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le budget primitif 2026 de la Commune tel que présenté :

- en section de fonctionnement, dépenses et recettes équilibrées à : 224 605.93 €
- en section d'investissement, dépenses et recettes équilibrées à : 141 575.03 €.

2) Vote des taux de fiscalité directe locale 2026 (Exprimé : 6 ; vote : 6 ; pour : 6 ; contre : 0) - D008-2026

Monsieur Maire en l'absence de l'état 1259 de 2026 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,83 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,64 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,84 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3) Réserve foncière : acquisition de terrains (Vote : 6 ; Exprimé : 6 ; pour : 6 ; contre : 0) - D009-2026

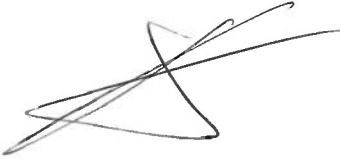
Monsieur le maire informe l'assemblée, que Mr et Mme BRETONNIER Albert et Augustine demeurant La Boissière, propriétaires, et la commune de La Boissière ont signé une promesse synallagmatique le 21 février 2025, portant sur l'acquisition :

- route du château, d'une parcelle de terrain située au coin du chemin de l'église et de la route du château (R.D.n° 608) figurant au cadastre Section ZB, n°34, bornée par géomètre en date du 11/12/2025 pour une surface de 1864 m² comportant un hangar « agricole » et un deuxième bâtiment appelé « remise en pierre »,
- une bande de terrain pour le passage des réseaux en bordure de la route du château (R.D. n° 608) et de la section ZB n° 33, d'une largeur de 2,07 m, bornée également par géomètre en date du 11/12/2025.

Après accord entre les deux parties et la visite sur site en date du vendredi 4 juillet 2025 et du 25 septembre 2025, il a été entendu le prix suivant : La somme de 15 000 €, pour la partie terrains et la somme de 23 000€, pour la partie bâtiments, soit un total de 38 000 € pour l'ensemble.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition du terrain Section ZB, n°34, bornée par géomètre en date du 11/12/2025 pour une surface de 1864 m² comportant un hangar « agricole » et un deuxième bâtiment appelé « remise en pierre », et d'une bande de terrain pour permettre le passage des réseaux en bordure de la route du château (R.D. n° 608) et de la section ZB n° 33, d'une largeur de 2,07 m pour un montant total de 38 000,00 €.
- Précise que ces acquisitions sont inscrites au budget primitif 2026 de la commune,
- Accepte que les frais de notaire soit à la charge de la commune et précise que Maître Bazelot, Notaire à Craon est en charge de cette vente,
- Autorise Mr le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Maire	Secrétaire de séance
adopté lors du conseil municipal du 20/08/2026	TESSIER Jean-Pierre	LANDAIS Anne-Marie
		JAGUÉLIN Julie 